

Rédacteur : Martine Le Hémonet

CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE

Notre conseil syndical académique s'est tenu le 9 décembre en présence de Stanislas Vallée secrétaire national.

Malgré la neige vous étiez nombreux et les échanges ont été riches.

Alors merci à vous tous !

Jacques Borenstzejn, secrétaire de la FNEC FP FO nous a fait l'honneur d'assister à une partie de notre conseil.

Lors de ce conseil syndical, nous avons voté à l'unanimité le règlement intérieur de la section académique et plusieurs collègues ont déposé leur acte de candidature pour les élections d'octobre 2011 au :

- Comité technique de proximité (dont les fonctions seront à peu près identiques à celles des comités techniques paritaires académiques)
- Commissions paritaires nationales
- Commissions paritaires académiques.

Dans les commissions paritaires nationales et académiques, seuls les titulaires sont éligibles, en revanche dans les comités techniques, les contractuels sont éligibles.

Si vous n'avez pas pu venir mais que vous souhaitez vous porter candidats dans ces différentes instances, je vous joins dans cette note d'info les 3 déclarations de candidature à me retourner signées au SNETAA paris 21 bis rue du Simplon 75018.

Je compte sur vous pour défendre les positions du SNETAA dans les différentes instances nationales ou académiques

Je reste à votre disposition pour vous expliquer plus précisément les fonctions de ces instances.

CONGRES DE L'UD FO 75

Les camarades de l'Union Départementale FO (75) ont invité le SNETAA à leur **congrès** qui s'est déroulé mardi et mercredi derniers.

Ce congrès très riche car **interprofessionnel** nous a permis de réaffirmer les valeurs que le SNETAA défend depuis 60 ans maintenant. L'accueil qui nous a été réservé a été « hyper » chaleureux. Et, j'ai le plaisir de vous annoncer que le SNETAA participera dorénavant à la commission exécutive de l'UD 75 en tant que syndicat invité dans un premier temps.

Ce congrès nous a permis de nous rendre compte de la convergence de nos combats dans la défense de l'enseignement professionnel public et laïque.

PROFESSEURS STAGIAIRES

Le 1er décembre, plusieurs centaines de collègues, stagiaires et titulaires, ont participé à un rassemblement devant le Ministère.

Une délégation de 6 personnes (SNES, SGEN, SUD, FO, CGT educ, collectif stagiaire impossible) a été reçue au Ministère par le Directeur adjoint de la DEGESCO (Direction générale des affaires scolaires) et par l'Adjointe au chef de bureau des écoles.

Nous avons dénoncé avec la plus grande fermeté le discours auto satisfait, depuis la rentrée, du Ministre Luc Chatel qui choisit en outre, ce même 1^{er} décembre pour présenter à la presse et aux organisations syndicales à travers un point d'étape longtemps différé, une vision toujours aussi idyllique de la situation.

Nous avons donc insisté sur **la réalité catastrophique des conditions de stage** dans lesquelles sont placés les stagiaires, utilisés comme moyens d'enseignement, conséquence directe de la réforme de la formation des maîtres dont toutes les organisations demandent l'abandon : temps plein devant élèves, classes à examen, charge de professeur principal, formation en plus du temps de service et insuffisante, tuteurs souvent hors de

l'établissement d'exercice. Nous avons souligné la situation extrême de pression, de stress et d'épuisement de l'ensemble des stagiaires qui prennent sur leur temps de sommeil, contraints de demander des congés, voire s'orienter vers des démissions. La question des tuteurs, désignés souvent d'autorité, sans décharge, a également été abordée.

Les nouvelles conditions de titularisation donnant un poids considérable aux chefs d'établissement ont été unanimement dénoncées ainsi que toute pression et toute intimidation de la hiérarchie qui viseraient à stigmatiser et reprocher les difficultés professionnelles que peuvent rencontrer les stagiaires à cause des conséquences désastreuses de la réforme de la formation des maîtres.

Nous avons rappelé nos revendications en matière de procédure de titularisation : avis multiples permettant des regards croisés, transparence des avis, possibilité pour le stagiaire de faire des observations et possibilité de recours pour les stagiaires certifiés auprès des commissions paritaires où siègent les élus des personnels, sur le modèle de ce qui existe pour les stagiaires agrégés.

La nécessité d'améliorations immédiates, dès cette année pour l'ensemble des stagiaires, est donc impérative. La délégation a rappelé les exigences dont elle est porteuse :

- -un allègement de service : pas plus d'un tiers de service devant les classes ;
- - une formation renforcée sur le temps de service assurée par des formateurs pour tous les stagiaires, un dispositif particulier pour soutenir ceux qui sont en difficulté
- l'harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant la transparence, l'équité et les droits des stagiaires : pluralité d'avis, respect des qualifications et des statuts de chaque corps et contrôle des élus du personnel.

L'Administration s'est engagée à transmettre l'ensemble des analyses et revendications exprimées au Ministre pour qu'il y apporte des réponses rapides

La délégation a exprimé l'exigence d'être de nouveau reçue en urgence par le Ministre, qui ne peut pas persister dans son refus obstiné de voir la réalité.

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE

Rappel des dates :

Le serveur est maintenant fermé !!!

Envoi des pièces justificatives par les CE (pacs, mariage, ...): 15 décembre 2010

Retour des accusés réception avec les barèmes : 17 décembre 2010

Si vous constatez des erreurs, vous pouvez encore demander des corrections par la voie hiérarchique et surtout vous nous informer.

GT vérification des barèmes : 25 janvier 2011

N'oubliez pas de nous adresser votre dossier pour le GT de vérification des barèmes et pour que nous transmettions votre dossier aux commissaires paritaires nationaux qui siègeront lors des commissions paritaires nationales.

INSPECTIONS

Vous savez que pour votre avancement, il est nécessaire que vous soyez inspecté(e) régulièrement !

Vous pouvez demander à votre IEN de venir vous inspecter : si vous avez des questions sur ce sujet n'hésitez à nous interpeler.

CONTRACTUELS

TRAVAIL EGAL = SALAIRE EGAL !

**POUR LES CONTRACTUELS CE N'EST PAS LE CAS !
Et le SNETAA FO revendique le respect de ce cadre !**

- Savez-vous que selon l'académie où exerce un contractuel les modalités ne sont pas les mêmes ?

- Savez-vous que lorsqu'un contractuel signe son contrat, souvent il ne connaît pas la définition de sa grille indiciaire ?
- Savez-vous qu'ils ignorent la définition de leur indice de recrutement et les progressions d'indices dans la plupart des académies ?
- Savez-vous que les différences peuvent être énormes selon les académies à travail égal ?
- Savez-vous que les conséquences peuvent être très importantes pour la suite de la carrière s'ils deviennent titulaires ?
- Savez-vous que l'accès à des indices supérieurs varient selon les académies : tous les 2 ans ou 2 ans et demi ou 3 ans ou jamais ?
- Savez-vous que la prise en compte de l'activité antérieure n'est pas identique selon les académies et que les diplômes ne sont pas considérés de la même façon alors qu'il n'y a qu'un Décret pour tous et partout ? ...

Et pourtant c'est la triste et grave réalité qui existe, et que le SNETAA conteste !

Le SNETAA revendique une même grille indiciaire, fondée sur les mêmes critères, et un cadre de promotion d'indices identique dans toutes les académies !

CONTRACTUELS, rejoignez le SNETAA FO pour, qu'avec vous , nous obtenions une application nationale du cadre financier de recrutement et de promotion de tous les contractuels et partout !

CONTRACTUELS, le SNETAA FO revendique votre TITULARISATION et agit en ce sens.

CONTRACTUELS, des élections professionnelles vont se tenir en octobre 2011 : Vous voterez ... SNETAA FO pour satisfaire vos revendications !

EN PAGES 6, 7 et 8 VOUS TROUVEREZ LES DECLARATIONS DE CANDIDATURES

**DECLARATION DE CANDIDATURE AU COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE
(titulaires et contractuels)**



***Déclaration de candidature
au Comité Technique de proximité (*)***

Je soussigné(e) :

NOM (en capitales) : Prénom :

NOM de naissance : Date de naissance :

Corps :

Grade :

Etablissement d'exercice (nom, adresse avec commune et département) :

.....
.....

Déclare faire acte de candidature pour l'élection d'octobre 2011 des représentants du personnel au Comité Technique de proximité (*) sur la liste présentée par la FNEC FP-Force Ouvrière.

Fait à : le

Signature :

 (*) académique-départemental

Elections des personnels 20 octobre 2011

Cher(e) collègue,
Vous acceptez d'être candidat(e) sur les listes FORCE OUVRIERE, nous vous en remercions,
Pour nous permettre de vérifier que vous êtes bien éligible, merci de remplir complètement les informations ci-dessous :

Votre adresse :

.....

Votre téléphone :

Votre e-mail :

Si vous faites une demande de mutation, s'il est possible que vous changiez de grade d'ici octobre 2011, merci de nous le signaler.

Oui, je demande ma mutation pour l'académie de

Oui, il est possible que je change de grade d'ici octobre 2011 pour devenir :



Déclaration de candidature à la CAPN

Je soussigné(e) :

NOM (en capitales) : Prénom :

NOM de naissance : Date de naissance :

Corps : PLP

Etablissement d'exercice (nom, adresse avec commune et département) :

.....
.....
.....

Déclare faire acte de candidature pour l'élection de 2011 des représentants du personnel à la CAP

Nationale

Du corps des PLP sur la liste présentée par le Snetaa-FO.

Fait à : Le :

Signature :

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org



Déclaration de candidature à la CAPA

Je soussigné(e) :

NOM (en capitales) : Prénom :

NOM de naissance : Date de naissance :

Corps : PLP

Etablissement d'exercice (nom, adresse avec commune et département) :

.....
.....
.....

Déclare faire acte de candidature pour l'élection de 2011 des représentants du personnel à la CAPA

Académique

Du corps des PLP sur la liste présentée par le Snetaa-FO.

Fait à : Le :

Signature :

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org